



Charte Éthique Entreloups

Dans le cadre des audits de sécurité et des analyses suite à des attaques, les employés de la SAS Entreloups se doivent de respecter la charte éthique suivante :

- Les audits de sécurité doivent être réalisés en toute loyauté, discrétion, impartialité et indépendance.
- Les auditeurs ne doivent utiliser que des méthodes, techniques et outils d'audits validés par Entreloups.
- Les employés ne doivent divulguer aucune information obtenue ou générée par un audit sans l'accord préalable du commanditaire de ce dernier et ce même aux autres employés d'Entreloups non concernés par l'audit en question.
- Les auditeurs doivent mentionner dans le rapport toute faille de sécurité trouvée durant l'audit ainsi que tout contenu illicite ou non respect de la loi.
- Les auditeurs doivent respecter la loi, la réglementation en vigueur ainsi que les bonnes pratiques liées aux audits de sécurité.
- La clause de confidentialité des Conditions Générales de Ventes s'appliquent y compris aux informations collectées en vue d'établir un devis, que ce dernier soit finalement accepté ou non.

